

Feuille d'information sur les régions urbaines

Diverses définitions sont associées aux Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique (URN). Dans le cadre de la mobilisation à l'égard de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN, nous nous attendons à ce que la définition des Autochtones vivant en milieu URN soit dirigée et acceptée par les peuples autochtones.

Toutefois, pour les besoins de ces feuillets d'information, l'expression « urbain, rural et nordique » ou « URN » est utilisée pour désigner les régions géographiques où demeurent des Autochtones à l'extérieur des réserves et des communautés des Premières Nations visées par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome, de l'Inuit Nunangat et des établissements des Métis ainsi que des communautés de la Nation métisse historique.

Selon la définition de Statistique Canada, une « région métropolitaine de recensement » (RMR) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'« agglomération de recensement » (AR), son noyau doit compter entre 10 000 et 100 000 habitants. On entend par « hors RMR/AR » une zone qui est à l'extérieur des limites d'une RMR ou d'une AR.

Les personnes vivant en milieu URN sont réparties en trois régions géographiques :

1. Le « milieu urbain » s'applique aux personnes vivant dans une RMR.
2. Le « milieu rural » s'applique aux personnes vivant à l'extérieur des territoires, du Nunavik et du Nunatsiavut, et qui ne vivent pas dans une RMR.
3. Le « milieu nordique » inclut à la fois :
 - l'Inuit Nunangat – terres inuites englobant l'ensemble du Nunavut et la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavik dans le nord du Québec et le Nunatsiavut au Labrador;
 - les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat – territoires à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (Yukon et Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de la région désignée des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest, des réserves et des territoires visés par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome). Seules les personnes vivant dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat sont considérées comme vivant en milieu URN.

Points saillants

- Aux fins du présent feuillet d'information, « milieu urbain » désigne les 41 grands centres urbains (RMR ayant une population de plus de 100 000 habitants, à l'exception des réserves) du Canada. Les petites collectivités sont prises en compte dans le feuillet d'information sur le milieu rural.
- En 2021, il y avait 1,8 million d'Autochtones au Canada, ce qui représentait 5 % de la population totale du pays. Les Premières Nations formaient le groupe de population autochtone le plus important. Actuellement, on compte plus de 1 million de membres des Premières Nations au pays. ([Tableau 1](#))
- En raison des ententes, accords et traités historiques et modernes sur l'autonomie gouvernementale et la revendication des terres, la proportion de groupes autochtones vivant dans les communautés autochtones (dans les réserves, l'Inuit Nunangat et les établissements) varie selon l'identité autochtone. ([Tableau 2](#))
- L'Ontario et l'Alberta affichent le pourcentage le plus élevé d'Autochtones en milieu urbain. ([Figure 1](#))
- Plus de la moitié des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant en milieu URN vivent dans de grands centres urbains (RMR). ([Tableau 3](#))
- Le taux de croissance global de la population autochtone a augmenté de 8 %, tandis que la population autochtone en milieu urbain (777 405 personnes) a augmenté de 19,8 % de 2016 à 2021¹. ([Tableau 4](#))
- De 2016 à 2021, la population autochtone a augmenté dans l'ensemble des 12 RMR citées, sauf une. ([Tableau 5](#))
 - C'est à Winnipeg et à Edmonton que les populations des Premières Nations et des Métis sont les plus importantes.
 - Les Inuits vivent majoritairement à Ottawa-Gatineau, à Edmonton et à Montréal; probablement en raison des ententes de prestation de services (p. ex. soins de santé) conclues avec les gouvernements territoriaux.
- La fréquence des besoins impérieux de logement est plus élevée chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. À Regina et à Saskatoon, elle est du triple. ([Figure 2](#))
- Les Premières Nations affichent des taux de surpeuplement plus élevés que les Inuits et les Métis dans les centres urbains. Les taux d'abordabilité sont semblables chez la population non autochtone et les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ces derniers sont toutefois plus nombreux à occuper des logements de qualité non convenable (qui ont besoin de réparations majeures). ([Figure 3](#))
- Dans l'ensemble des RMR, la fréquence des besoins impérieux de logement a diminué de 2016 à 2021, tant pour les ménages autochtones que non autochtones. ([Figure 4](#))
- En milieu urbain, les locataires autochtones sont plus susceptibles d'habiter un logement inabordable et/ou surpeuplé que les propriétaires-occupants autochtones. ([Figure 5](#))
- Les Autochtones sont plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance que les non-Autochtones. Ils représentent d'ailleurs une proportion importante des personnes en situation d'itinérance dans les RMR. Dans trois RMR, la majorité des personnes en situation d'itinérance s'identifiaient comme Autochtones : Saskatoon : [86 %](#) (2018); Regina : [79 %](#) (2021); et Winnipeg : [66 %](#) (2021).

¹ Ces données diffèrent de celles de la publication de Statistique Canada ([La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](#)) en raison de la modification des limites géographiques entre les années de recensement. De plus, les données sur la population ne tiennent pas compte des réserves en milieu urbain.

Tableau 1 – Identité autochtone au Canada – Population et taux de croissance démographique

Identité autochtone	Population en 2021	Pourcentage de la population (%)	Taux de croissance (%)
Autochtones	1 807 250	100,0	8,0
Membres des Premières Nations	1 048 405	58,0	7,3
Métis	624 220	34,5	6,3
Inuits	70 545	3,9	8,5

Remarques :

a– Les données selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

b– Sont exclues les populations autochtones vivant dans les réserves et les établissements.

c– Le taux de croissance représente la variation démographique entre les Recensements de 2016 et de 2021.

Tableau 2 – Peuples autochtones selon la communauté et le statut

	Milieux URN	Communautés autochtones
Membres des Premières Nations ayant le statut d’Indien inscrit ou d’Indien des traités	59,4 %	40,6 % dans les réserves
Métis membres d’une organisation métisse ou d’un établissement métis	98,4 %	1,6 % dans les 8 établissements
Inuits	31 %	69 % dans l’Inuit Nunangat
Membres non inscrits des Premières Nations	98 %	2 %

Remarque : Le tableau 2 renvoie seulement aux réponses autochtones uniques. Cette catégorie comprend les personnes qui s’identifient comme faisant partie d’un seul groupe autochtone, soit les Premières Nations, les Métis ou les Inuits.

Figure 1 – Où vivent les peuples autochtones au Canada, par province ou territoire, 2021 (%)

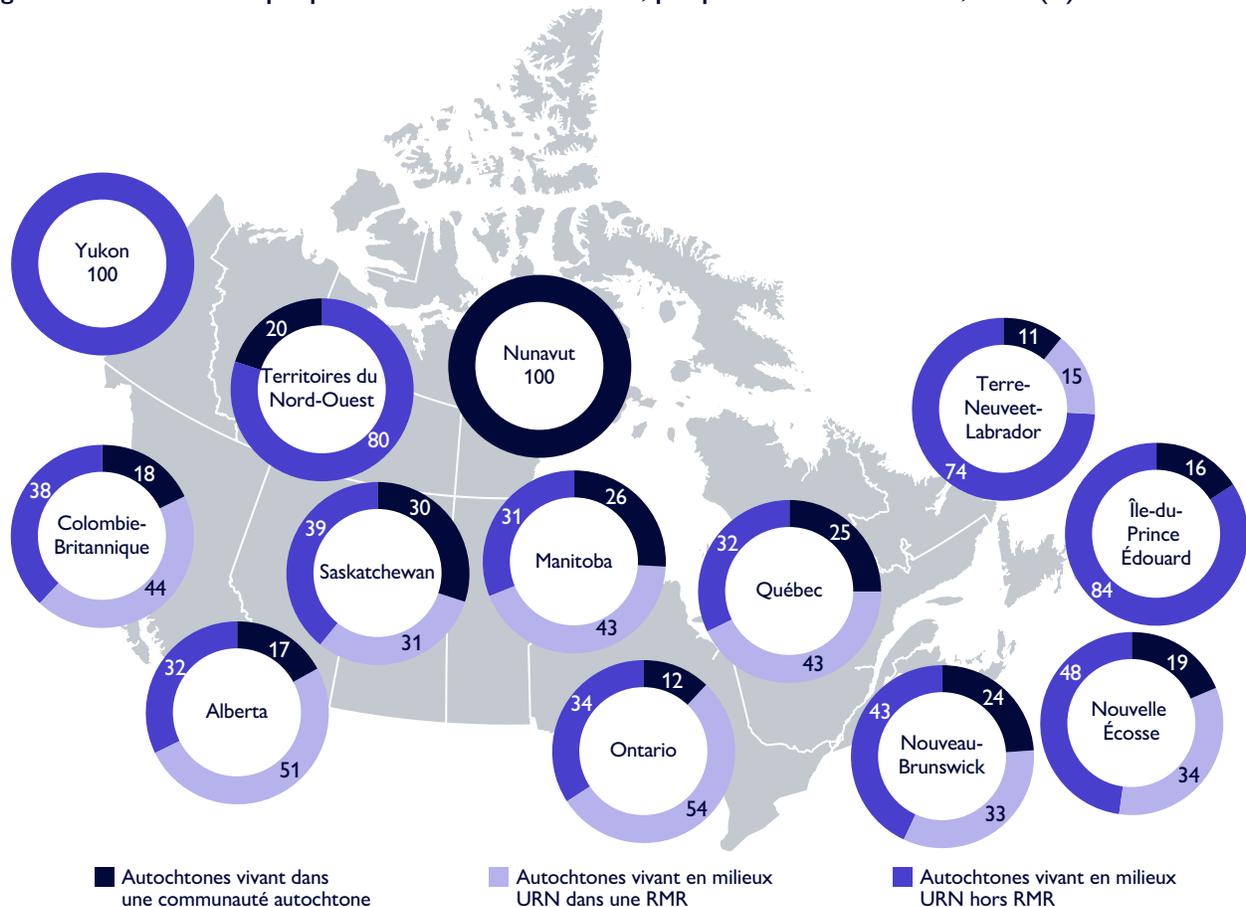


Tableau 3 – Population autochtone selon l'identité unique en milieux URN

	Population totale en milieux URN	Pourcentage dans les RMR (%)	Pourcentage dans les AR (%)	Pourcentage hors RMR/AR (%)
Toute la population autochtone	1 430 375	54,3	18,4	27,2
Membres des Premières Nations	735 230	54,3	19,8	26,0
– Indiens inscrits	447 185	50,2	21,5	28,2
– Indiens non inscrits	288 035	60,5	17,0	22,5
Métis	613 555	54,5	17,0	28,5
Inuits	21 265	50,6	16,7	32,7

Remarques :

- Les données selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Tableau 4 – Taux de croissance de la population autochtone de 2016 à 2021, par région

	Autochtones	Taux de croissance
Tous les Autochtones au Canada	1 807 250	8,0 %
Autochtones vivant dans une communauté autochtone (réserves, établissements, Inuit Nunangat)	376 870	-3,0 %
– Réserves	322 805	-4,9 %
– Établissements	3 560	-23,4 %
– Inuit Nunangat	50 505	3,3 %
Autochtones vivant en milieux URN	1 430 375	11,3 %
Autochtones vivant dans des RMR, à l'exception des réserves	777 405	19,8 %
– Membres de Premières Nations (RMR)	398 935	21,9 %
– Métis (RMR)	334 335	14,9 %
– Inuits (RMR)	10 750	29,1 %
Autochtones vivant en milieu rural (à l'exception des réserves et du milieu nordique)	628 210	2,7 %
Autochtones vivant en milieu nordique (à l'exception de l'Inuit Nunangat)	24 760	0,6 %

Remarques :

- Les données selon l'identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique. C'est pour cette raison que la somme de ces catégories est inférieure à l'ensemble des Autochtones au Canada.
- Le taux de croissance représente la variation démographique entre les Recensements de 2016 et de 2021.

Dans le Recensement, les répondants peuvent s'identifier comme membre des Premières Nations, Métis ou Inuit. Ils peuvent aussi choisir plus d'une identité. Dans le présent feuillet, le terme « identité unique » fait seulement référence aux personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

Tableau 5 – RMR ayant les populations autochtones les plus importantes

	Autochtones	Croissance	Membres des Premières Nations	Métis	Inuits
Winnipeg	101 660	10 %	42 145	56 510	485
Edmonton	84 000	17 %	35 840	44 235	1 290
Vancouver	59 885	4 %	32 650	24 020	515
Calgary	48 625	19 %	20 895	25 250	505
Ottawa-Gatineau	46 540	22 %	23 395	19 295	1 730
Montréal	46 085	33 %	25 350	16 270	1 140
Toronto	44 475	-4 %	25 615	15 325	585
Saskatoon	34 390	11 %	17 020	16 275	125
Regina	24 520	13 %	14 405	9 360	140
Victoria	17 070	17 %	8 580	7 575	140
Grand Sudbury	18 525	22 %	8 140	9 760	95
Halifax	17 600	12 %	8 915	7 180	545

Remarques :

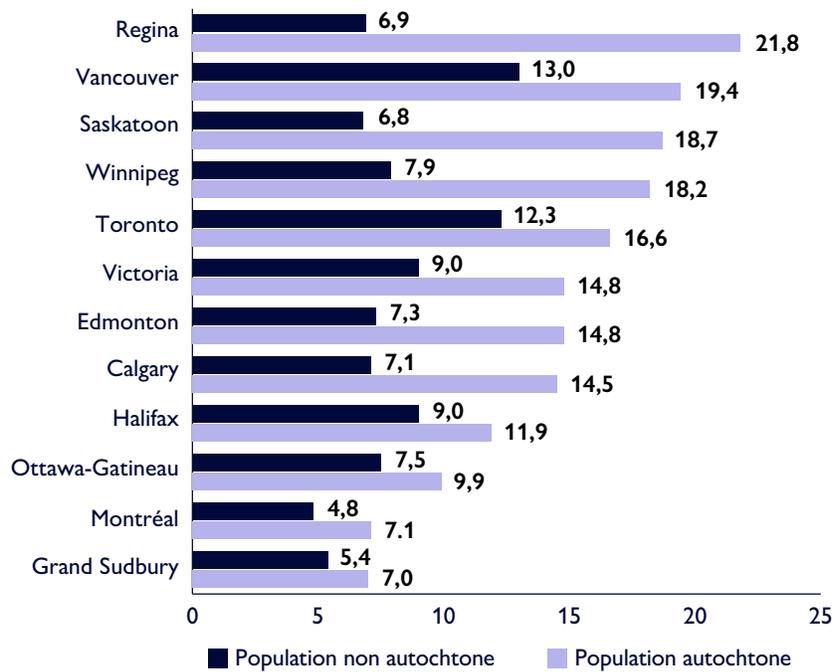
- Les données selon l'identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.
- Pour arriver au pourcentage de croissance, on a comparé le nombre de personnes autochtones enregistrées lors des Recensements de 2016 et de 2021.

Un logement est de [qualité convenable](#) si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est [abordable](#) si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.

Un logement est de [taille convenable](#) s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la [Norme nationale d'occupation](#).

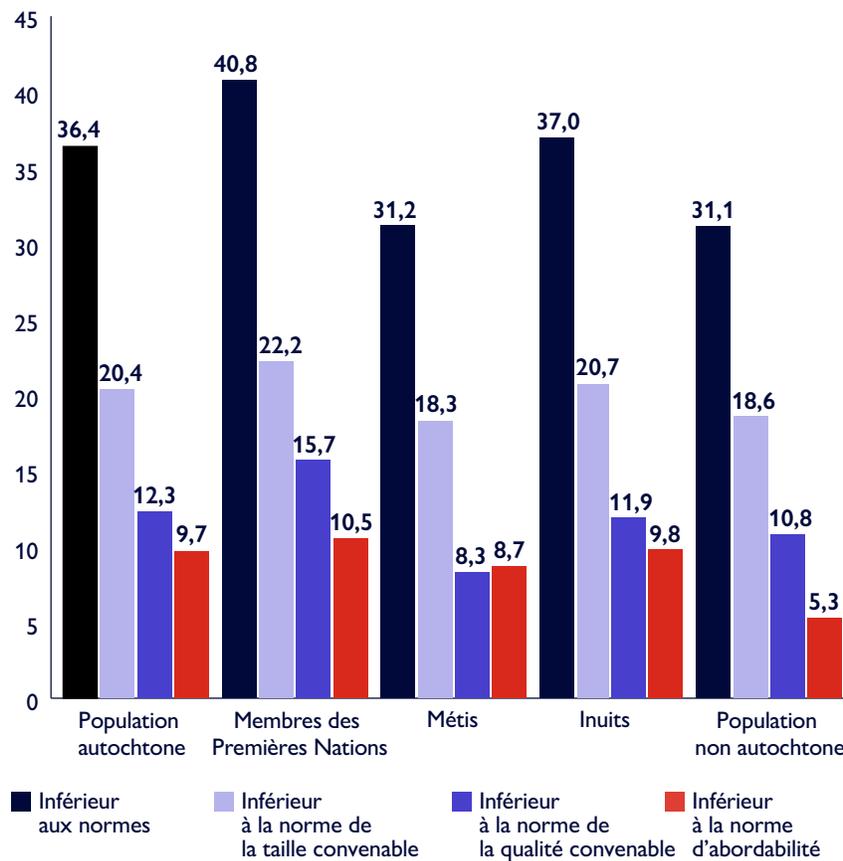
Figure 2 – Pourcentage de la population autochtone par rapport à la population non autochtone en milieu urbain éprouvant des BIL, 2021



Remarque :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logement (BIL). Dans l’évaluation des besoins impérieux de logement (BIL), on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.

Figure 3 – Pourcentages des Autochtones vivant dans des centres urbains et occupant un logement inférieur aux normes selon l’identité

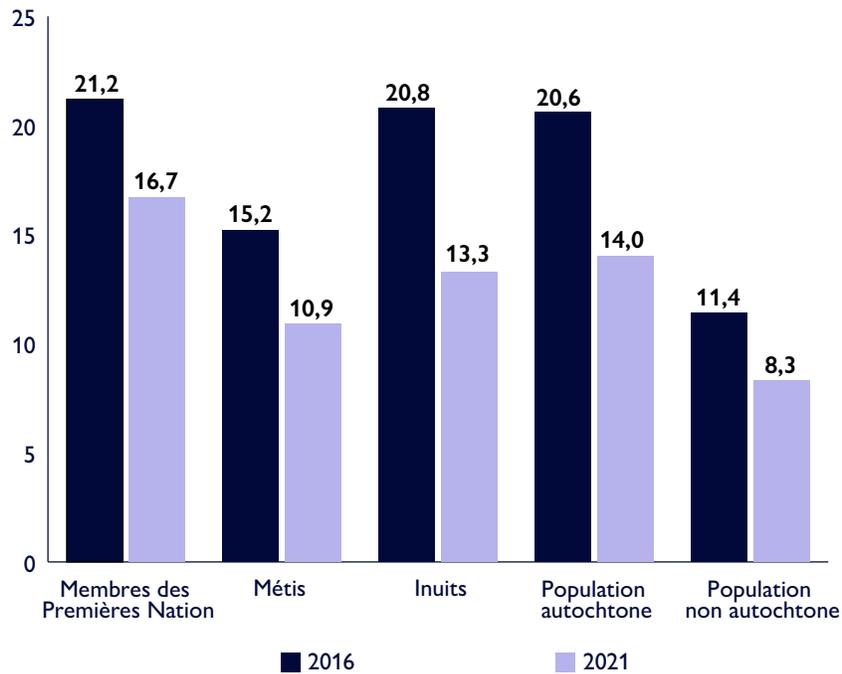


Remarques :

- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.
- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d’une norme. C’est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».

Lorsqu’il est question des populations (et non des ménages) qui occupent un logement inférieur aux normes, il est question des logements qui ne sont pas conformes à au moins une des normes d’acceptabilité (qualité, taille et abordabilité). Vivre dans un logement inférieur aux normes est différent d’éprouver des besoins impérieux de logement (BIL). Normalement, pour éprouver des BIL, la personne doit être dans l’impossibilité d’emménager dans un logement qui répond aux normes de la qualité convenable, de la taille convenable et d’abordabilité.

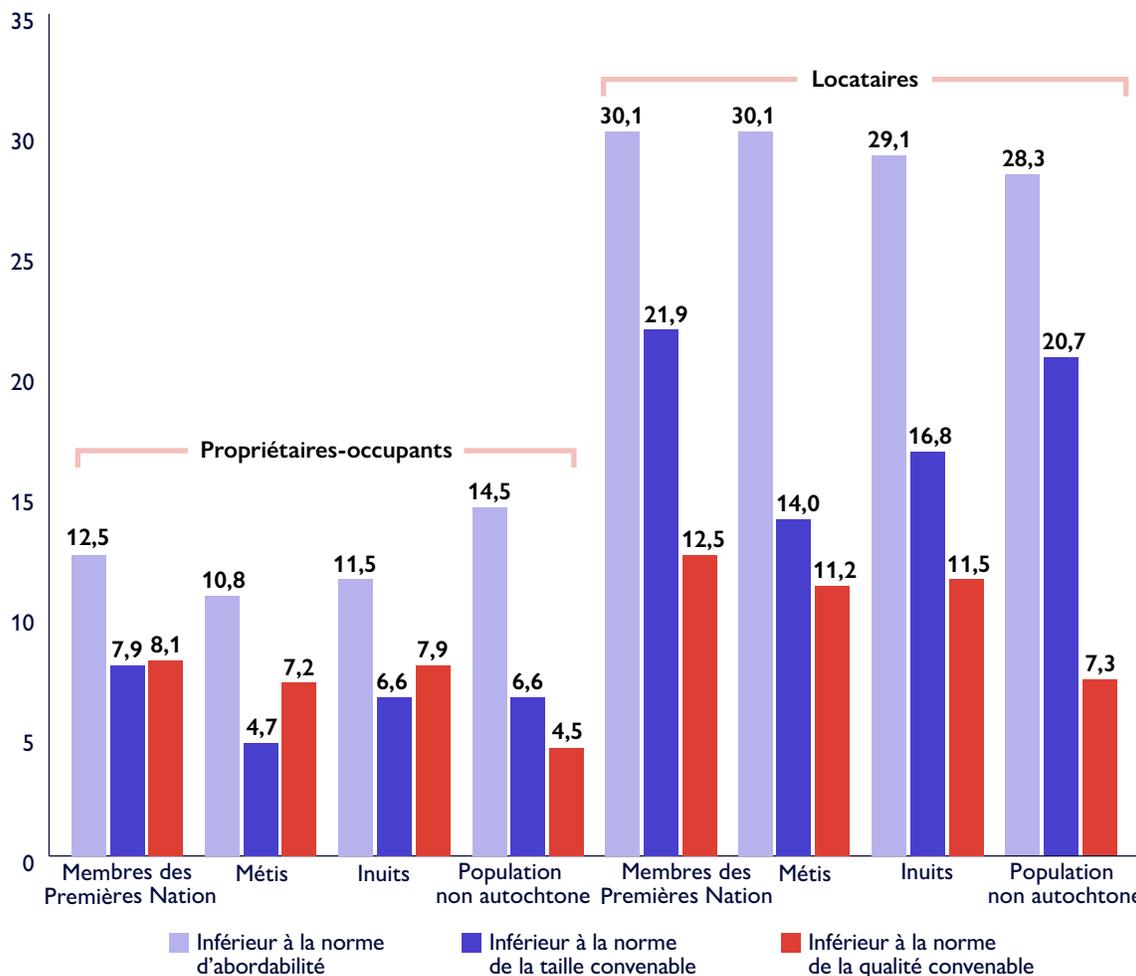
Figure 4 – Pourcentage des Autochtones en milieu urbain éprouvant des besoins impérieux de logements (BIL), 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logements (BIL). Dans l’évaluation des besoins impérieux de logements (BIL), on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 5 – Pourcentage des Autochtones en milieu urbain vivant dans un logement inférieur aux normes, par mode d’occupation, 2021



Remarques :

- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d’une norme. C’est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».
- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

70141 20230103-009A